



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Elections cantonales

Question écrite n° 30679

Texte de la question

Reponse. - Comme l'indique l'honorable parlementaire, des disparites de population perdurent entre les cantons a l'interieur d'un meme departement : sur le fondement des chiffres du recensement general de la population de 1982, il existe encore un nombre non negligeable de cantons dont la population s'ecarte notablement de la population cantonale moyenne du departement ou ils sont situes. Ces differences sont le resultat d'evolutions demographiques divergentes, elles-memes causees par les courants de force economiques et sociaux. Une meilleure harmonisation des populations des cantons d'un meme departement est evidemment souhaitable et les reformes menees depuis 1973 ont d'ailleurs fait disparaitre les distorsions les plus graves qui pouvaient exister a cet egard. Dans le but d'attenuer encore les inconvenients resultant des situations ainsi decrites, le Gouvernement prendra les mesures qui s'imposent pour corriger les anomalies les plus flagrantes mais ne souhaite pas engager un programme general de decoupage cantonal, car il importe dans cette matiere de tenir le plus grand compte des solidarites de toutes natures qui existent au plan local.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme l'indique l'honorable parlementaire, des disparites de population perdurent entre les cantons a l'interieur d'un meme departement : sur le fondement des chiffres du recensement general de la population de 1982, il existe encore un nombre non negligeable de cantons dont la population s'ecarte notablement de la population cantonale moyenne du departement ou ils sont situes. Ces differences sont le resultat d'evolutions demographiques divergentes, elles-memes causees par les courants de force economiques et sociaux. Une meilleure harmonisation des populations des cantons d'un meme departement est evidemment souhaitable et les reformes menees depuis 1973 ont d'ailleurs fait disparaitre les distorsions les plus graves qui pouvaient exister a cet egard. Dans le but d'attenuer encore les inconvenients resultant des situations ainsi decrites, le Gouvernement prendra les mesures qui s'imposent pour corriger les anomalies les plus flagrantes mais ne souhaite pas engager un programme general de decoupage cantonal, car il importe dans cette matiere de tenir le plus grand compte des solidarites de toutes natures qui existent au plan local.

Données clés

Auteur : [M. Couepel Sébastien](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30679

Rubrique : Departements

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 1987, page 5348

Réponse publiée le : 11 avril 1988, page 1572